

D'autres revalorisations seront applicables de façon échelonnée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et jusqu'en octobre 2018 s'il n'y a pas d'avis contraire du comité d'alerte.

Le SML vous signalera ces changements de tarif avant leur mise en application.

- ▼ Applicable par tous : noir
- ▼ Applicable uniquement par les médecins de secteur 1 ou OPTAM : rouge
- ▼ Applicable uniquement pour les actes réalisés au tarif opposable : vert
- ▼ Ce qui change au 1<sup>er</sup> mai 2017 est surligné en jaune

## LETTRES CLEF

### CONSULTATION

C/CS	23	Consultation médecin généraliste ou spécialiste secteur 2
C/CS + MMG = <b>G/GS</b>	<b>25</b>	Consultation + majoration médecin généraliste secteur 1 ou OPTAM
C2	46	Acte ponctuel de consultant spécialiste (en MG). Envoi par le médecin traitant avec courrier en retour. Ne pas avoir fait de C2 dans les 4 mois avant ni dans les 4 mois suivants.
<b>COE</b>	<b>39</b>	Examen obligatoire du nourrisson (8 <sup>o</sup> jour, 9 <sup>o</sup> et 24 <sup>o</sup> mois) par généraliste ou pédiatre, consultation à tarif opposable uniquement. <b>Attention : à coter en maternité sur la feuille de soins</b>

Actes des psychiatres et neuro-psychiatres inchangés jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet

### VISITE

V/VS	23	Visite MG secteur 2
V/VS + MMG = <b>VG/VGS</b>	<b>25</b>	Visite + majoration MG secteur 1 et OPTAM
V/VS + MD	33	Visite + majoration déplacement médicalement justifié MG secteur 2
<b>VG/VGS + MD</b>	<b>35</b>	Visite + majoration déplacement justifié MG secteur 1 et OPTAM
VL + MD	56	Visite longue médecin traitant pour maladie neuro dégénérative 1 fois / an puis maxi 3 fois / an à partir du 1/11/2017

## MAJORATION CONSULTATION

<b>MEG</b>	<b>+5</b>	Majoration enfant jusqu'à date anniversaire 6 ans, pour généraliste
MSH	<b>+23</b>	MT : suite hospitalisation pour pathologie chronique
MIC	<b>+23</b>	MT : suite d'hospitalisation pour insuffisance cardiaque
MCG	<b>+3</b>	Majoration acte coordonné généraliste (soins itératifs, envoi par MT)
MCS	<b>+3</b>	Majoration acte coordonné spécialiste (avec retour MT)
Ces deux majorations MCG et MCS augmenteront à 5€ au 1 <sup>er</sup> juillet 2017		
MPC	<b>+2</b>	Majoration transitoire pour les médecins spécialistes (sauf en MG)

### POUR LES PÉDIATRES

<b>NFP</b>	<b>+5</b>	Nouveau Forfait Pédiatrique de 0 à 2 ans pour tous les pédiatres
<b>NFE</b>	<b>+5</b>	Nouveau Forfait Enfant de 2 à 6 ans + 6 à 16 ans non adressé par MT, pour pédiatres secteur 1 et OPTAM
<b>MEP</b>	<b>+4</b>	Majoration Enfant Pédiatre 0-6 ans pour pédiatres secteur 1 et OPTAM cumulable avec NFP et NFE

## MAJORATION DE DÉPLACEMENT

MD	+10	Majoration de déplacement médicalement justifié (Si déplacement non médicalement justifié : DE non remboursable)
MU	+22,60	Urgence obligeant le médecin à quitter ses consultations
ID	+3,50	Actes techniques à domicile (non utilisable avec V/VS)
IK plaine	0,61	Déduire abattement de 2 kms aller et 2 kms retour
IK montagne	0,91	Déduire abattement de 1 km aller et 1 km retour

## MAJORATION DE NUIT ET JOURS FÉRIÉS (concerne uniquement actes d'urgence médicalement justifiés)

### AU CABINET

N	+35	Consultation de 20-24H et 6-8H
MM	+40	Consultation de 0-6H
F	+19,06	Consultation Dimanche et jours fériés

### EN VISITE

MDN	+38,50	20-24H et 6-8H
MDI	+43,50	0H-6H
MDD	+22,60	Dimanche et jours fériés + samedi AM

## MAJORATION EN GARDE RÉGULÉE

### AU CABINET

CRD	+26,50	Consultation dimanche, jour férié + samedi AM
CRN	+42,50	Consultation de 20-24H et 6-8H
CRM	+51,50	Consultation de 0H-6H

### EN VISITE

VRD	+30	Visite dimanche, jour férié + samedi AM
VRN	+46	Visite de 20-24H et 6-8H
VRM	+59,50	Visite de 0-6H

## ÉLECTROCARDIOGRAMME RÉALISÉ PAR MÉDECIN GÉNÉRALISTE SECTEUR 1 OU OPTAM

AU CABINET		<b>G/GS</b>	+	<b>DEQP003</b>	=	<b>Total</b>
Jour		<b>25</b>		14,26		39,26
Dimanche	<b>+D</b>	44,06		14,26		58,32
Nuit	<b>+N</b>	60		14,26		74,26
Régulation dimanche	<b>+CRD</b>	51,50		14,26		65,76
Régulation nuit	<b>+CRN</b>	67,50		14,26		81,76

EN VISITE		<b>VG/VGS</b>	+	<b>DEQP003</b>	+	<b>YYYY490</b>	=	<b>Total</b>
Jour	<b>+MD</b>	<b>35</b>		14,26		9,60		58,86
Dimanche	<b>+MDD</b>	47,60		14,26		9,60		71,46
Nuit	<b>+MDN</b>	63,50		14,26		9,60		87,36
Régulation dimanche	<b>+VRD</b>	55		14,26		9,60		78,86
Régulation nuit	<b>+VRN</b>	71		14,26		9,60		94,86